



**FORCE OUVRIÈRE
DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS**

PROPOSITIONS DE LOI RELATIVES AUX SDIS

LA QUANTITE NE FAIT PAS LA QUALITE !

Début d'année 2019 prolifique pour les propositions de loi relatives aux services d'incendie et de secours.

La première permettrait l'anonymisation des sapeurs-pompiers en cas d'un dépôt de plainte.

OUI, il faut protéger les sapeurs-pompiers qui portent plainte, mais il faut aller encore plus loin comme FOSIS l'a souligné au Sénat dernièrement.

La seconde prévoit la représentation des PATS au sein des conseils d'administration des SDIS.

ENFIN, que d'années d'efforts pour FOSIS pour que nos collègues soient reconnus comme des acteurs indispensables dans nos SDIS.

La troisième « visant à soutenir le fonctionnement des SDIS et à valoriser la profession de sapeurs-pompiers professionnels et volontaires »

ALERTE GENERALE, dès l'appellation de cette proposition de loi il y a malaise. Et à la lecture de l'article 8 c'est le summum « Lorsque le SDIS ne dispose pas d'un effectif suffisant de SPP pour pourvoir à un emploi correspondant à leur grade, l'autorité compétente de l'État et le président du conseil d'administration du SDIS peuvent nommer conjointement à cet emploi un SPP d'un autre grade dès lors qu'il a reçu la formation nécessaire. » Autrement dit au lieu de nommer au grade supérieur un agent dont les qualifications sont nécessaires à un SDIS, le législateur souhaite créer une dérogation permettant de continuer à l'exploiter !!

FO SIS FAIT TOUT SON POSSIBLE POUR QUE CETTE PROPOSITION DE LOI NE RESTE PAS EN L'ETAT